

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2014**

Etaient présents : M. TRIDEAU Loïc, Mme DE PASQUALE Mireille, M. GUEHERY Alain, Mme SURUT Brigitte, M. PAUZAT Laurent, Mme GOUET Thérèse, M. DESLANDES Patrick, M. LAMARGOT Laurent, M. DECARPES Gérard, Mme GASNIER Séverine, M. ESNAULT Joël, M. FREULON Jean-Noël, Mme GUILLOU Laurence, Mme LE BIHAN Stéphanie, M. TAYSSE Stéphane, Mme ANDRE Audrey, Mme GOURDIN Séverine, Mme DUPUY Katia.

Etaient absents excusés : M. BODEREAU Emmanuel.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Mme SURUT Brigitte.

**POUVOIRS** : M. BODEREAU Emmanuel a donné pouvoir à M. TRIDEAU Loïc.

**TARIFS DIVERS DE SEPTEMBRE 2014 A JUILLET 2015.  
Délibération 2014-42**

**Accueil péri-scolaire : de septembre 2014 à juillet 2015.**

Les tarifs sont basés sur le quotient familial des familles.  
La tarification se fera à la ½ heure.

QF 1 : quotient familial inférieur à 700 €	0.85 €
QF 2 : entre 700 € et 900 €	0.95 €
QF 3 : entre 900 € et 1200 €	1.05 €
QF 4 : au-delà de 1200 €	1.15 €

**Les horaires :**

Matin :

De 7h30 à 8h00

De 8h00 à 8h30

Soir : de 16h30 à 17h00

Soir : de 17h00 à 17h30

Soir : de 17h30 à 18h00

Soir : de 18h00 à 18h30

Le vendredi une garderie sera prévue en plus des horaires habituels de 15h30 à 16h00 et de 16h00 à 16h30.

Le mercredi matin une garderie sera assurée de 7h45 à 8h15 et de 8h15 à 8h45.

Le mercredi midi une garderie sera assurée de 12h00 à 12h30 et de 12h30 à 13h00.

VOTE : UNANIMITE.

**ALSH Juillet 2014.**  
**Coopération avec la commune de SPAY.**  
**Délibération 2014-43**

Les tarifs de l'accueil seul ont été votés en février 2014 pour l'année 2014. Les tarifs pour juillet sont donc maintenus comme l'hiver et le printemps.

Mini-camp/Houssay : Animation, nuitées, repas, encadrement.  
ALSH et camp pour les 6/9 ans :

QF 1 : quotient familial inférieur à 700 €	58 €
QF 2 : entre 700 € et 900 €	66 €
QF 3 : entre 900 € et 1200 €	74 €
QF 4 : au-delà de 1200 €	82 €

ALSH et camp pour les 10/12 ans : (Transport compris)

QF 1 : quotient familial inférieur à 700 €	93 €
QF 2 : entre 700 € et 900 €	103 €
QF 3 : entre 900 € et 1200 €	113 €
QF 4 : au-delà de 1200 €	123 €

VOTE : UNANIMITE.

**RESTAURANT SCOLAIRE :**  
**Délibération 2014-44**

Il est proposé une augmentation de 2% sur les tarifs 2013-2014, en conservant le même prix pour le premier tarif QF inférieur à 700 € soit 3.40 €.

Prix du repas :

QF 1 : inférieur à 700 €	3.40 €
QF 2 : entre 700 et 900 €	3.50 €
QF 3 : entre 900 et 1200 €	3.60 €
QF 4 : au-delà de 1200 €	3.67 €
QF Hors Fillé	4.30 €
Enfant allergique	1.70 €
Repas adulte	4.50 €

VOTE : UNANIMITE.

**Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Sarthe.  
Délibération 2014-45**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes du Val de Sarthe en date du 26 mai 2014 portant modification de ses statuts :

**Article 6 : Composition du bureau**

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du contenu de la délibération sus –mentionnée, le conseil municipal décide :

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté du Val de Sarthe pour l'article 6,
- d'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour l'article 6,
- De joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

VOTE : 18 POUR 1 ABSTENTION.

**Transport des élèves vers les piscines.  
Convention pour la mise en place d'un groupement de commandes.  
Délibération 2014-46**

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, le Conseil Général n'organise plus le transport des élèves des écoles primaires vers les piscines, cette prestation ne relevant pas de la compétence transport scolaire des départements.

Aussi pour l'année 2013-2014 la commune de Voivres lès le Mans a été à l'initiative et a coordonné un groupement de commandes pour le transport des élèves des écoles primaires vers les piscines.

La commune de la Suze sur Sarthe va reprendre la coordination du groupement de commandes pour l'année 2014-2015. Pour faciliter l'organisation, il est proposé un groupement de commandes pour 3 années scolaires soit jusqu'en juillet 2017. Chaque commune sera libre de se retirer du groupement à la fin de chaque année scolaire.

Nous devons désigner un membre comme coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour le groupement de commandes avec la Commune de la Suze sur Sarthe et désigne M. GUEHERY Alain comme membre de la commission d'appel d'offres du groupement.

VOTE : UNANIMITE.

**Contrat d'engagement pour une durée déterminée  
correspondant à un accroissement temporaire d'activité  
Délibération 2014-47**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que pour les rythmes scolaires il faut recruter un Animateur pour la coordination.  
L'agent sera recruté 18h par semaine à compter du 28 août 2014 jusqu'au 3 juillet 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de créer le poste d'Animateur coordinateur.

VOTE : UNANIMITE.

**Contrat d'engagement pour une durée déterminée  
correspondant à un accroissement temporaire d'activité  
Délibération 2014-48**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les pour rythmes scolaires il faut recruter 2 Adjointes d'Animation.  
Les agents seront recrutés 14 heures par semaine à compter du 28 août 2014 jusqu'au 3 juillet 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de créer les deux postes d'Adjointes d'animation.

VOTE : UNANIMITE.

**Désignation de conseillers municipaux au Pays Vallée de la Sarthe pour les  
thèmes suivants :**

- Urbanisme : M. GUEHERY Alain
- aménagement du territoire : Mme GASNIER Séverine
- développement économique : M. DECARPES Gérard.
- Environnement : M. TRIDEAU Loïc
- Service aux populations : Mme DE PASQUALE Mireille et Mme SURUT Brigitte.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Elections sénatoriales du 28 septembre 2014.**

Pour notre commune il faut 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.  
Les listes doivent être déposées au plus tard la veille du scrutin sur le bureau du Maire.

**Restaurant scolaire** : Inauguration le 21 juin 2014 à 11h

### **COMMISSION PATRIMOINE.**

***City stade*** : Sur 4 devis, 2 ont été retenus. Une visite d'un city stade à Poitiers est prévue cette semaine avant de faire un choix.

***Fleurissement*** : Des plantations ont été faites sur le bord de la Sarthe.  
Une commission ouverte aux citoyens a été créée pour un projet global d'embellissement de notre commune.

### **COMMISSION CULTURE-PATRIMOINE HISTORIQUE.**

***Cheminement d'interprétation historique des bords de Sarthe*** :

Les pupitres thématiques ont été posés le long de La Sarthe.  
Le cheminement sera réalisé dès que la convention d'occupation du domaine public sera signée avec le Conseil Général de la Sarthe.

### **COMMISSION VIE SCOLAIRE.**

***Temps d'activités périscolaires (TAP).***

L'organisation de l'année 2013/2014 a donné entière satisfaction à tous et sera donc reconduite à la rentrée prochaine.  
Une réunion est programmée le 26 juin 2014 avec les parents et les animateurs pour le bilan annuel.

### **CDC du VAL DE SARTHE : Culture-enseignement-sports.**

M. LAMARGOT Laurent nous informe qu'il y a beaucoup de participants aux séances de l'école de musique.

Centre d'artistes, site du Moulin de Fillé. 3 étudiants des beaux-arts seront présents du 6/9 au 31/10/2014 pour présenter leurs créations.

Le projet photo de JR, Poésie et politique : 5 portraits seront affichés sur notre commune.

### **CDC du VAL DE SARTHE : Commission : Aménagement du territoire.**

Mme GASNIER Séverine informe le Conseil Municipal que le projet d'équipement en fibre optique sur le territoire sarthois est toujours à l'étude. Fillé étant mal desservi, elle serait prioritaire.

### **Siderm :**

M. DECARPES Gérard informe le Conseil Municipal des difficultés d'accord entre le Mans Métropole et les communes restant au SIDERM.

La consommation d'eau a baissé en Sarthe, ce qui est une bonne nouvelle mais qui ne fait pas diminuer les charges de fonctionnement.

### **Champ solaire :**

La fin des travaux est prévue fin septembre 2014.

**Revue :**

« Le Passeur » : même principe, les associations ont été invitées à préparer un article.

**Finances communales :**

La dotation globale de fonctionnement baisse pour cette année de 3.4%.

**Restauration scolaire :**

Les menus pour l'année 2014-2015 seront établis prochainement.

La séance est levée à 22h30